



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-WT-467

Déposé le : 10.03.2020

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Le Conseil d'Etat rampe-t-il devant les oppositions ?

Le Tribunal Administratif Fédéral (TAF) a donné raison à nos autorités (Canton, Communes, TL) et au projet déposé par l'OFT (Office Fédéral des Transports). En date du 26 février 2020, le projet des axes forts vaudois a été autorisé, sans possibilité d'effet suspensif même en cas de recours et permet dans la foulée le démarrage des travaux, cette année.

Le projet des axes forts comprend le tram entre la place de l'Europe et l'Ouest Lausannois, avec un quai parallèle tram /CFF à la gare de Renens, ainsi que la ligne des BHNS qui doit à terme relier Crissier à Lutry. Les BHNS doivent pouvoir circuler en site propre, pour garantir leur vitesse commerciale.

La rampe Vigie Gonin était considérée comme une mesure d'accompagnement nécessaire pour permettre aux véhicules privés, d'entreprises et de livraison de continuer à circuler sans engorgement excessif du transit lausannois. Ces mesures sont essentielles au fonctionnement de l'Ouest Lausannois, pour nos entreprises qui ont besoin d'accéder facilement à leurs différents lieux d'activités dans l'agglomération et à son centre.

Au rythme des procédures et autres aléas judiciaires, le délai entre les phases de planification et de réalisation puis de mise en service est facilement de plus de 15 années. Forcément les projets sont développés par des prédécesseurs, mais qui se sont appuyés sur des études et des réflexions qui doivent résister aux outrages du temps.

Bien que nous ayons gagné la procédure, le canton dans la foulée, en symbiose avec la ville de Lausanne, a annoncé renoncer à la création de la rampe Vigie- Gonin. Nous pouvons légitimement nous interroger sur la pertinence de mener un combat juridique long, fastidieux et coûteux. Nous sommes dans l'incohérence de gagner, puis victoire acquise renoncer à construire.

C'est aussi un appel d'air à tous les opposants dans les Communes ou au Canton qui font de

l'obstruction. Ceci aura comme résultat de les encourager à faire des oppositions systématiques jusqu'à épuiser toutes les procédures surtout si le Canton finalement donne raison aux opposants.

Naturellement le coût de construction de la rampe (évalué à 15 millions) sera économisé. Mais au détriment de la cohérence du projet et ceci pour les 100 ans que doit durer ce projet de tram. Et au préjudice de tous les modes de transports autres que publics. Ce projet était un équilibre délicat entre toutes les parties prenantes, dont les milieux économiques, qui se voient aujourd'hui trahi.

Les projets des axes forts prévoient aussi la mise en service du BHNS, qui sont actuellement devant les Conseils Communaux de l'Ouest Lausannois, mais qui doivent pouvoir continuer à circuler sur le Grand- Pont en site propre. Naturellement aussi à l'Avenue d'Echallens, même si l'intention de la Ville de Lausanne est plutôt de la transformer en zone de rencontre.

Le Trafic d'agglomération va se reporter sur l'autoroute et il n'est pas opportun de renoncer à créer les entrées sorties d'autoroute de Chavannes et d'Ecublens, ni bien évidemment de transformer la jonction de la Maladière en boulevard urbain.

En conséquence nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Pourquoi le Canton renonce à construire cette rampe ?
- Comment le Canton compte-t-il se passer de cette rampe ?
- A combien peut-on chiffrer les coûts de projet et les coûts supplémentaires nécessaires aux nouvelles mesures d'accompagnement ? Ou plus simplement combien vont coûter les nouvelles études et les nouvelles procédures nécessaires ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



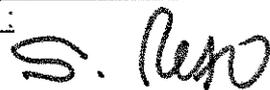
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Rezso Stéphane

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Selon liste

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

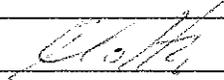
Liste des député-e-s signataires – état au 3 mars 2020

Aminian Taraneh	Chevalley Christine	Evéquoz Séverine
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doeppe Claire	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circe
Betschart Anne Sophie	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bettschart-Narbel Florence	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bezençon Jean-Luc	Cretegnny Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genon Jean-Marc
Boyay Alain	Cuèrel Julien	Germain Philippe
Bucclin Hadrien	Dellion Fabien	Greller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Demétriades Alexandre	Gardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessemonet Pierre	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glaysre Yann
Cata Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine	Durussel José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien	Jacques Vincent
Cherubini Alberto	Epars Olivier	Jaquier Remy

[Handwritten signature]

Liste des député-e-s signataires – état au 3 mars 2020

Jobin Philippe

Mottier Pierre François 

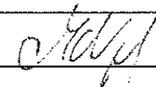
Ryf Monique

Joly Rebecca

Neumann Sarah

Schaller Graziella

Karlen Dylan

Neyroud Maurice 

Schelker Carole

Keller Vincent

Nicolet Jean-Marc

Simonin Patrick 

Labouchère Catherine

Paccaud Yves

Soldini Sacha

Liniger Philippe

Pahud Yvan

Sonnay Eric 

Lohri Didier

Pedroli Sébastien

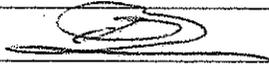
Sordet Jean-Marc

Luccarini Yvan

Pernoud Pierre André

Studer Léonard

Luisier Brodard Christelle

Petermann Olivier 

Stürner Felix

Mahaim Raphaël

Podio Sylvie

Suter Nicolas

Marion Axel

Pointet Cloé

Thalmann Muriel

Masson Stéphane 

Probst Delphine

Thuillard Jean-François

Mattenberger Nicolas

Radice Jean-Louis

Treboux Maurice

Matter Claude

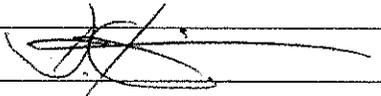
Räss Etienne

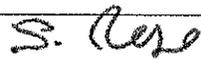
Trollet Daniel

Mayor Olivier

Rey-Marion Alette

Tschopp Jean

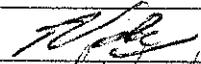
Meienberger Daniel 

Rezso Stéphane 

Venizelos Vassilis

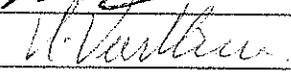
Meldem Martine

Richard Claire

Volet Pierre 

Melly Serge

Riesen Werner

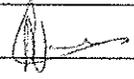
Vuillemin Philippe 

Métraux-Botteron Anne-Laure

Rime Anne-Lise

Vuilleumier Marc

Meystre Gilles

Romanens Pierre-André 

Wahlen Marion

Miéville Laurent

Romano-Malagrifa Myriam

Weidmann Yenny Chantal 

Mischler Maurice

Roulet-Grin Pierrette

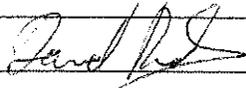
Weissert Cédric

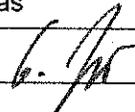
Misiego Céline

Rubattel Denis

Wüthrich Andreas

Mojon Gérard

Ruch Daniel 

Zünd Georges 

Montangero Stéphane

Rydlö Alexandre

Zwahlen Pierre